

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

CONSEIL NATIONAL DES
CHARGEURS DU CAMEROUN

DIRECTION GÉNÉRALE

B.P. 1588 DOUALA
TEL :2 33 43 67 67 FAX :2 33 43 70 17
www.cncc.cm



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

CAMEROON NATIONAL
SHIPPERS' COUNCIL

HEAD OFFICE

P O BOX. 1588 DOUALA
TEL :233 43 67 67 FAX :2 33 43 70 17
info@cncc.cm

Réf :/CNCC S.A/DG/CCGM/2026

Douala le 10 Avril 2026

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/CNCC
S.A/DG/CIPM/2026 DU 19 MARS 2026**

**POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU MAGASIN D'ABANG-
MINKO'O (PHASE2) POUR LE COMPTE DU CONSEIL
NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN S.A (CNCC S.A),
(EN PROCEDURE D'URGENCE)**

Le Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun CNCC S.A, Maitre d'Ouvrage, communique au titre de l'Additif N°01 :

AU LIEU DE AAO	LIRE PLUTOT AAO
<p>PARTICIPATION ET ORIGINE</p> <p>La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises spécialisées, justifiant d'une expérience et d'une expertise avérées dans les BTP</p> <p>REMISE DES OFFRES</p> <p>Chaque offre est rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir aux heures ouvrables</p>	<p>PARTICIPATION ET ORIGINE</p> <p>La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises spécialisées, justifiant d'une expérience et d'une expertise avérées dans les BTP, ayant une attestation de catégorie D.</p> <p>REMISE DES OFFRES</p> <p>Chaque offre est rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles,</p>

au Secrétariat du Directeur Général
du Conseil National des Chargeurs
du Cameroun (CNCC S.A), Tél. : 233
43 67 67 Fax : 233 43 70 17, au plus
tard le 13/04/2026 à 12h00, heure
locale et devra porter la mention :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N°004/AONO/CNCC
S.A/DG/CIPM/2026 DU
19/03/2026
POUR LES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DU MAGASIN
D'ABANG-MINKO'O (PHASE2) POUR
LE COMPTE DU CONSEIL
NATIONAL DES CHARGEURS DU
CAMEROUN S.A (CNCC S.A),
(EN PROCEDURE D'URGENCE)**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE
DEPOUILLEMENT ».

OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fait en un seul
temps.

L'ouverture des enveloppes contenant
les pièces administratives, les offres
techniques et financières le le
13/04/2026 à 13h00 par la
Commission Interne de Passation des
Marchés du Maitre d'Ouvrage, dans la
Salle de réunion de l'immeuble siège
du CNCC S.A.

RPAO

A - Volume 1. : Pièces administratives

Pour les soumissionnaires installés
au Cameroun :

Elles comprendront notamment :

- a. La déclaration d'intention de
soumissionner, timbrée et
signée (suivant modèle joint) du
représentant légal ou du

devra parvenir aux heures ouvrables
au Secrétariat du Directeur Général
du Conseil National des Chargeurs
du Cameroun (CNCC S.A), Tél. : 233
43 67 67 Fax : 233 43 70 17, au plus
tard le 20/04/2026 à 12h00, heure
locale et devra porter la mention :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N°004/AONO/CNCC
S.A/DG/CIPM/2026 DU
19/03/2026
POUR LES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DU MAGASIN
D'ABANG-MINKO'O (PHASE2) POUR
LE COMPTE DU CONSEIL
NATIONAL DES CHARGEURS DU
CAMEROUN S.A (CNCC S.A),
(EN PROCEDURE D'URGENCE)**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE
DEPOUILLEMENT ».

OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fait en un seul
temps.

L'ouverture des enveloppes contenant
les pièces administratives, les offres
techniques et financières le le
20/04/2026 à 13h00 par la
Commission Interne de Passation des
Marchés du Maitre d'Ouvrage, dans la
Salle de réunion de l'immeuble siège
du CNCC S.A.

RPAO

A - Volume 1. : Pièces administratives

Pour les soumissionnaires installés
au Cameroun :

Elles comprendront notamment :

- a. La déclaration d'intention de
soumissionner, timbrée et
signée (suivant modèle joint) du
représentant légal ou du

<p>mandataire dument désigné ;</p> <p>b. L'accord de groupement (préciser la forme du groupement notarié ou sous seing privé) et spécifiant le mandataire le cas échéant (en cas de groupements solidaires) ;</p> <p>c. Le pouvoir de signature, le cas échéant ;</p> <p>d. L'attestation de conformité fiscale délivrée par l'autorité compétente de l'administration fiscale certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours, datant de moins de trois (03) mois et timbrée.</p> <p>e. Une attestation de non faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du pays de résidence du soumissionnaire étranger ;</p> <p>f. L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances du Cameroun sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement ; (en cas de co-traitance conjointe chaque membre du groupement devra fournir l'attestation de domiciliation bancaire afférente au marché, objet du lot dont il est titulaire)</p> <p>g. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non-remboursable de Soixante-dix huit mille (78 000) FCFA payable dans le compte spécial</p>	<p>mandataire dument désigné ;</p> <p>b. L'accord de groupement (préciser la forme du groupement notarié ou sous seing privé) et spécifiant le mandataire le cas échéant (en cas de groupements solidaires) ;</p> <p>c. Le pouvoir de signature, le cas échéant ;</p> <p>d. L'attestation de conformité fiscale délivrée par l'autorité compétente de l'administration fiscale certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours, datant de moins de trois (03) mois et timbrée.</p> <p>e. Une attestation de non faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du pays de résidence du soumissionnaire étranger ;</p> <p>f. L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances du Cameroun sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement ; (en cas de co-traitance conjointe chaque membre du groupement devra fournir l'attestation de domiciliation bancaire afférente au marché, objet du lot dont il est titulaire)</p> <p>g. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non-remboursable de Soixante-dix-huit mille (78 000) FCFA payable dans le compte spécial</p>
---	---

CAS-ARMP N° 33598800001 – 89 ouvert auprès des Agences BICEC ;

- h. La caution de soumission acquittée à la main (suivant modèle joint) timbrée d'un montant de Sept cent milles (700 000) Francs CFA , et d'une durée de trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres, délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics ou toute autre forme prévue par la réglementation en vigueur (chèque certifié, chèque de banque, hypothèque légale) sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement. Les cautionnements présentés dans le cadre de cet Appel d'Offres sont constitués des titres émis par les établissements financiers agréés et des récépissés de consignations délivrés par la CDEC, c'est-à-dire conforme aux dispositions de la Lettre Circulaire N°000014/LC/MINMAP/CAB du 23 juillet 2025 ;
- i. Une attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics portant le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres ;

CAS-ARMP N° 33598800001 – 89 ouvert auprès des Agences BICEC ;

- h. La caution de soumission acquittée à la main (suivant modèle joint) timbrée d'un montant de Sept cent milles (700 000) Francs CFA , et d'une durée de trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres, délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics ou toute autre forme prévue par la réglementation en vigueur (chèque certifié, chèque de banque, hypothèque légale) sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement. Les cautionnements présentés dans le cadre de cet Appel d'Offres sont constitués des titres émis par les établissements financiers agréés et des récépissés de consignations délivrés par la CDEC, c'est-à-dire conforme aux dispositions de la Lettre Circulaire N°000014/LC/MINMAP/CAB du 23 juillet 2025 ;
- i. Une attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics portant le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres ;

<p>j. Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale portant mention de l'objet et références de l'Appel d'Offres et certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations sociales vis-à-vis de ladite caisse ;</p> <p>k. Une copie du Registre de Commerce certifiée par l'autorité compétente de l'administration judiciaire ;</p> <p>l. Une copie de l'Attestation d'immatriculation timbrée.</p> <p>m. Le plan de localisation timbré signé sur l'honneur précisant la Commune du lieu de l'établissement, la dénomination du quartier ou le lieu-dit</p> <p>N.B. En cas de groupement, chaque membre du groupement devra présenter un Dossier Administratif complet à l'exception des pièces a, f et g qui seront fournies uniquement par le mandataire.</p>	<p>j. Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale portant mention de l'objet et références de l'Appel d'Offres et certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations sociales vis-à-vis de ladite caisse ;</p> <p>k. Une copie du Registre de Commerce certifiée par l'autorité compétente de l'administration judiciaire ;</p> <p>l. Une copie de l'Attestation d'immatriculation timbrée.</p> <p>m. Le plan de localisation timbré signé sur l'honneur précisant la Commune du lieu de l'établissement, la dénomination du quartier ou le lieu-dit ;</p> <p>n. Une attestation de catégorisation.</p> <p>N.B. En cas de groupement, chaque membre du groupement devra présenter un Dossier Administratif complet à l'exception des pièces a, f et g qui seront fournies uniquement par le mandataire.</p>
---	--

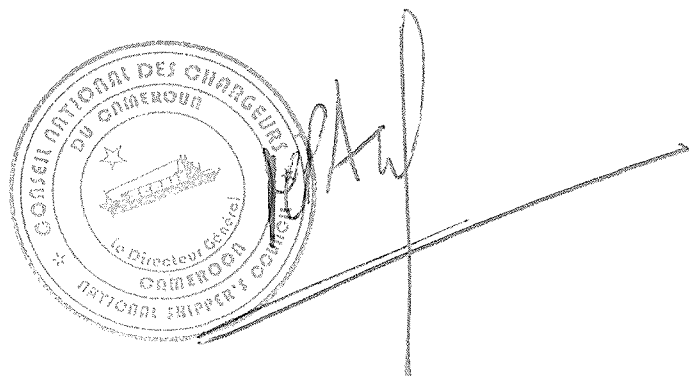
Le reste est sans changement.

Douala, le 10 Avril 2026

Ampliations :

- ARMP
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

Le Directeur Général



Auguste MBAPPE PENDA